



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 5 décembre 2022

Point d'avancement au titre du contrat de financement avec European High Growth Opportunities Securitization Fund

Rappel du contexte

NEOLIFE (Euronext Growth Paris – Code ISIN FR0011636083 – Mnémonique ALNLF) (la « **Société** ») a signé début juillet 2022 un contrat de financement avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (l'« **Investisseur** »).

Cette ligne de financement flexible sur 18 mois, par émission de 400 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 5.000 euros chacune (les « **OCEANE** »), se décompose en 8 tranches d'un montant nominal maximum de 250.000 euros, correspondant à l'émission d'un nombre maximum de 50 OCEANE chacune. Le montant nominal maximum total des OCEANE ainsi émises sera égal à 2 millions d'euros.

La mise en place de cette ligne de financement par émission d'OCEANE, permettant une levée de fonds potentielle d'un montant maximum brut de 2 millions d'euros au titre de la souscription des 400 OCEANE, a pour objectif de financer la croissance de NEOLIFE à travers son besoin en fonds de roulement tout en permettant de faire face à un contexte mondial de hausse des prix des matières premières.

Situation à date

La Société a tiré à ce jour 6 tranches de 250.000 euros : 3 tranches à l'initiative de la Société et 3 tranches suite à la demande de l'Investisseur. Cela représente 300 OCEANE émises, soit 1,5 millions d'euros tirés.

En parallèle, la Société avait émis à la signature du contrat de financement, 20 OCEANE à titre de paiement de la commission d'engagement de l'Investisseur.

Au total, à date, la Société a émis 320 OCEANE pour un montant de financement reçu de 1,5 millions d'euros et le paiement d'une commission d'engagement pour un montant de 100.000 euros.



Communiqué de presse

À Champagne au Mont d'Or, le 5 décembre 2022

Sur l'ensemble de ces 320 OCEANE, l'Investisseur a converti 270 OCEANE, soit un montant de 1,25 millions d'euros sur les 1,5 millions d'euros tirés, plus les 100.000 euros de commission d'engagement.

Ces conversions se sont traduites par l'émission de 41.581.369 actions portant le capital de 52.388.880 actions à 93.970.249 actions. Sur le nombre d'actions émises, 13.480.769 l'ont été au titre de la conversion de la valeur nominale des OCEANE et 28.100.600 au titre d'indemnités venant compenser un prix de conversion des OCEANE inférieur à la valeur nominale des actions.

Le plafond de la 3ème résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 31 mars 2022, prévoit un plafond d'augmentation de capital qui ne peut excéder 4,4 millions d'euros, soit l'émission de 44.000.000 actions.

Afin de respecter ce plafond, les conversions d'OCEANE émises et non converties à date, à savoir 50 OCEANE pour un montant de 250.000 euros, sont temporairement suspendues.

La Société communiquera ultérieurement, le cas échéant, de plus amples informations sur le sujet.

Pour rappel, les modalités complètes de ce financement sont décrites dans le communiqué de presse publié le 5 juillet 2022. Un tableau de suivi des Bons d'Emission, des OCEANE ainsi que du nombre d'actions nouvellement émises au titre des conversions des OCEANE et du nombre total d'actions en circulation est tenu sur le site internet de la Société.



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 5 décembre 2022

En savoir plus :

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Patrick Marché et Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale.

L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.fr